

Vos questions / nos réponses

quoi faire?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 05/11/2011 10:19

bonjour,
je suis mariée depuis 4 ans et mon mari au debut de notre relation ma caché sa dépendance a l'alcool. a la base c'est une personne adorable mais quand il se met a boire il n'a plus lui même et ne reconnait personne dernière en date j'ai dû rester dormir dehors car il tenait des propos horribles et j'ai dû appeler les gendarmes car il voulait me tuer.. que dois-je faire je ne sais plus j'ai trop pardonné c'est très dur..

Mise en ligne le 09/11/2011

Bonjour,

Nous ne comprenons pas très bien sur quel point précisément vous nous sollicitez: la dépendance de votre mari à l'alcool, les problèmes de violence, votre relation de couple...

Concernant la dépendance à l'alcool de votre époux, comme vous le savez peut-être déjà, ce serait à lui de faire des démarches pour une prise en charge adaptée en centre d'alcoologie. Ni vous ni personne ne pouvez l'y contraindre. Ces prises en charge se font le plus souvent en "ambulatoire", c'est-à-dire sous formes de rendez-vous réguliers, auprès essentiellement de médecins et de psychologues spécialisés dans les problématiques addictives. Les consultations dans ces centres sont confidentielles, individuelles et gratuites.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces consultations sont également ouvertes aux personnes de l'entourage, dans les mêmes conditions de gratuité et de confidentialité, et ceci indépendamment de la personne qui consomme. Cela signifie qu'en tant qu'épouse vous pourriez bénéficier d'une aide, d'un soutien, de conseils dans ce même type de centre.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'un lieu de consultation adapté proche de chez vous. Ce pourra être l'occasion pour vous de mettre à plat vos difficultés dans votre vie de couple et de la suite que vous souhaitez donner à votre relation. Ce choix vous appartient mais peut-être avez-vous besoin d'aide pour prendre certaines décisions.

En ce qui concerne les problèmes de violence et les menaces, il nous semble qu'il ne faut pas que vous hésitez sur le moment, comme vous l'avez déjà fait, à faire intervenir les gendarmes. Nous vous conseillons sur ce point de vous mettre en relation avec un service spécialisé sur la thématique des violences faites aux femmes. Il s'agit du 39 19, l'appel est gratuit depuis un poste fixe et vous pouvez les joindre du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les jours fériés.

Notre ligne téléphonique vous est également accessible au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h) si vous souhaitez prendre le temps de discuter d'avantage de la situation de votre mari et des difficultés qui en découlent.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Association ESI 14- CSAPA Lisieux](#)

4 rue des petits jardins
14100 LISIEUX

Tél : 02 31 31 44 58

Site web : www.esi14.fr/esi-14

Accueil du public : Sur rendez-vous : Lundi 8h30-18h00 - Mardi et jeudi 8h30-13h et 13h30-18h. Mercredi et Vendredi : 8h30-13h et 13h30-17h

Consultat^o jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous des jeunes de moins de 25 ans avec ou sans l'entourage.

Centre : Permanence du centre de santé sexuelle : tous les vendredis, sur rendez-vous de 10h à 13h au 127 B Rue Roger Aini à Lisieux : dépistage VIH, hépatites et IST gratuit.

[Voir la fiche détaillée](#)